
Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Frantz KURZ-SCHNEIDER pour assurer le secrétariat de la séance.

Il est procédé au vote à main levée :

M. Frantz KURZ-SCHNEIDER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT DES DETECTEURS D'INTRUSION A L'ECOLE VICTOR HUGO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant la vétusté des détecteurs d'intrusion dans les écoles ;
La Municipalité a voté le remplacement des appareils à l'école Victor Hugo ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **2 110 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE VICTOR HUGO REPLACEMENT DES DÉTECTEURS D'INTRUSION | | | |
|---|----------------|---------------------------------------|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Remplacement du système d'intrusion obsolète | 2 110 € | Préfecture - DETR (20%) | 422 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80%) | 1 688 € |
| TOTAL : | 2 110 € | TOTAL : | 2 110 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT DES DETECTEURS D'INTRUSION A L'ECOLE LOUISE MICHEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant la vétusté des détecteurs d'intrusion dans les écoles ;
La Municipalité a voté le remplacement des appareils à l'école Louise Michel ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **4 168 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE LOUISE MICHEL REEMPLACEMENT DES DÉTECTEURS D'INTRUSION | | | |
|---|----------------|------------------------------------|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Remplacement du système d'intrusion obsolète | 4 168 € | Préfecture - DETR (20%) | 834 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80%) | 3 334 € |
| TOTAL : | 4 168 € | TOTAL : | 4 168 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 172 RUE DE LA REPUBLIQUE APPARTENANT A LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;

Considérant l'état de vétusté de la couverture du local commercial appartenant à la Commune situé 172 rue de la République ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux pour maintenir le bon usage de ce local ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **28 986 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 172 RUE DE LA REPUBLIQUE APPARTENANT A LA COMMUNE | | | |
|--|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - | 28 986 € | Préfecture - DETR (20%) | 5 797 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80%) | 23 189 € |
| TOTAL : | 28 986 € | TOTAL : | 28 986 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;
Considérant la nécessité de la mise aux normes électriques des bâtiments communaux ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **9 551 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DANS PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX | | | |
|--|----------------|------------------------------------|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - | 9 551 € | Préfecture - DETR (20%) | 1 910 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80%) | 7 641 € |
| TOTAL : | 9 551 € | TOTAL : | 9 551 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT D'UN RAIL MOTORISE A L'ESPACE CULTUREL BOURVIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;

Considérant la nécessité de remplacer le rail motorisé du rideau de la scène de l'Espace Culturel Bourvil ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **5 450 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE SECURISATION ET REPLACEMENT D'UN RAIL MOTORISÉ A L'ESPACE CULTUREL BOURVIL | | | |
|--|----------------|-------------------------------------|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux | 5 450 € | Préfecture - DETR (20%) | 1 090 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80 %) | 4 360 € |
| TOTAL : | 5 450 € | TOTAL : | 5 450 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant la nécessité d'effectuer la modification au budget principal ;

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement

| | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|---------|
| | Chapitre- Article- Fonction | Montant | Chapitre- Article- Fonction | Montant |
| 100001 - Opérations d'équipement N°100001 | | 2014 | | |
| 2182 – Matériel de transport | 2182-020- GARA | 2014 | | |
| 020 - Dépenses Imprévues | | -2014 | | |
| 020 - Dépenses Imprévues | 020 - 020 - 01 | -2014 | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | | 0 |

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE SEINE-MARITIME

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement. Il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il contribue au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil, à la recherche de l'épanouissement et de l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R227-1 et R227-19 ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'objectifs et de financement contrat « enfance et jeunesse » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant la volonté de soutenir certaines associations et organismes ;
Considérant le budget 2020 qui s'élève à 230 273 € ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, sports, culture et loisirs, vie associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des montants inscrits dans le tableau suivant aux associations et organismes :

| RAISON SOCIALE | SUBVENTIONS 2020 |
|--|-----------------------------|
| ACE Tennis | 10 000 € |
| Amicale du personnel Caudebec-lès-Elbeuf | 40 000 € |
| APRE | 26 951 € |
| Association des donneurs de sang Elbeuf | 70 € |
| Association des jardins ouvriers du canton d'Elbeuf la terre | 65 € |
| Association des jeunes sapeurs-pompiers Gd Couronne | 1 000 € |
| Association la Passerelle | 7 074 € |
| Association planning familial 76 | 500 € |
| Association Société Mon Jardin Caudebec les Elbeuf | 175 € |
| Banque alimentaire de Rouen et sa région | 1870 € |
| Canoë-Kayak Cléon Bassin Elbeuvien | 150 € |
| Caudebec en Fêtes | 2 000 € |
| Cercle des médaillés JS agglomération Elbeuvienne | 200 € |
| Champions de demain | 2 000 € |
| Clic repérage | 1 600 € |
| CNL Centre Normandie Lorraine (Déficients visuels) | 75 € |
| Collectif antiraciste de l'agglomération elbeuvienne | 120 € |
| Compagnie des Hirondelles | 600 € |
| Coopérative scolaire école Amiral Courbet | 750 € |
| Coopérative scolaire école élémentaire Saint Exupéry | 858 € |
| Coopérative scolaire école maternelle Louise Michel | 832 € |
| Coopérative scolaire école maternelle Saint Exupéry | 460 € |
| Coopérative scolaire école Paul Bert | 718 € |
| Coopérative scolaire école Prevel | 883 € |
| Coopérative scolaire école Sévigné | 750 € |
| Coopérative scolaire école Victor Hugo | 711 € |
| Core Basket Elbeuf | 150 € |
| Core volley-ball | 200 € |
| Coup de Pinceaux | 1500 € |
| CSP Football Club | 49 000 € |
| Du fil à la pate | 94 € |
| FCPE collège Cousteau | 150 € |
| Fédération nationale des combattants volontaires | 150 € |
| Handi Cap Avenir | 150 € |
| Handisup Haute Normandie | 250 € |
| Jardins ouvriers et familiaux de l'Agglo d'Elbeuf | 250 € |
| Les Dauphins de Cousteau | 200 € |
| Les vitrines du Pays d'Elbeuf | 9 500 € |

| | |
|---|----------|
| Logement cadre de vie agglo d'Elbeuf Rouen sud | 75 € |
| Maison familiale rural de Pointel | 120 € |
| Maison familiale rural de Routot | 300 € |
| Maison familiale rural de Vimoutiers | 180 € |
| Pigeon Sport | 120 € |
| Poker club | 100 € |
| Pop Orchestra Ecole de musique | 100 € |
| Randonneurs cyclotourisme | 3 800 € |
| RCC Cross-Athlétisme | 4 500 € |
| RCC Gymnastique | 24 750 € |
| RCC Judo-Jujitsu | 23 000 € |
| RCC Musculation | 1 000 € |
| RCC Tennis de Table | 5 000 € |
| Restos du Cœur | 200 € |
| Secours Catholique Elbeuf | 200 € |
| Secours Populaire Français | 316 € |
| Semi-marathon Boucles de la Seine | 1 300 € |
| Sidi-Brahim | 120 € |
| Société des membres de la légion d'honneur | 75 € |
| Société philatélique Elbeuvienne | 100 € |
| UFC que choisir | 100 € |
| UMPS 76 Unité Mobile de 1 ^{er} secours | 100€ |

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE RCC GYMNASTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Considérant qu'une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € ;

Considérant que pour l'année 2020 la subvention s'élève à **24 750 €**.

Considérant que pour le versement du premier acompte de la subvention, une convention doit être transmise au Trésorier ;

Considérant que ce document vise à définir les engagements de chacun tant sur les modalités administratives et financières que sur les actions à mener ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec le RCC gymnastique.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE RCC JUDO-JUJITSU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Considérant qu'une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € ;

Considérant que pour l'année 2020 la subvention s'élève à **23 000 €**.

Considérant que pour le versement du premier acompte de la subvention, une convention doit être transmise au Trésorier ;

Considérant que ce document vise à définir les engagements de chacun tant sur les modalités administratives et financières que sur les actions à mener ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe avec le RCC judo-jujitsu.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – REHABILITATION DU QUARTIER DE LA MARE AUX BOEUFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant le projet de la Ville de réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs : la rétrocession du quartier est en cours : la Ville reprend les espaces verts et les espaces de jeux et la Métropole reprend les voiries et l'éclairage public. Des travaux vont être réalisés sur les voiries et l'éclairage public par LOGEAL et la Métropole pour environ 1,5 millions d'euros et la Ville va réaménager les espaces verts et les terrains de jeux pour un montant d'environ 500 000 euros : déconstruction de l'aire de jeux et aménagement d'un espace familial et déconstruction du terrain multisport et construction d'un terrain neuf.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **530 850 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PROJET DE REHABILITATION DE LA MARE AUX BŒUFS - DSIL 2020 | | | |
|---|------------------|---|------------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Maitrise d'œuvre | 30 850 € | Préfecture - DSIL (20%) | 106 170 € |
| | | Département au titre de l'aide en matière d'équipement sportif des collectivités et associations pour le City stade (montant maximum) | 6 250 € |
| Travaux | 500 000 € | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (75%) | 418 430 € |
| TOTAL : | 530 850 € | TOTAL : | 530 850 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département au titre des aides en matière d'équipement sportif des collectivités et des associations.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'AMICALE DU PERSONNEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Considérant qu'une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € ;

Considérant que pour l'année 2020 la subvention s'élève à **40 000 €**.

Considérant que pour le versement du premier acompte de la subvention, une convention doit être transmise au Trésorier ;

Considérant que ce document vise à définir les engagements de chacun sur les modalités administratives et financières ainsi que sur les actions à mener ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe avec l'Amicale du personnel communal.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CSP FOOTBALL CLUB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Considérant qu'une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € ;

Considérant que pour l'année 2020 la subvention s'élève à **49 000 €**.

Considérant que pour le versement du premier acompte de la subvention, une convention doit être transmise au Trésorier ;

Considérant que ce document vise à définir les engagements de chacun sur les modalités administratives et financières ainsi que sur les actions à mener ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CSP Football Club.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SOUTIEN DE LA VILLE AUX INITIATIVES COMMERCIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2311-7 ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir le commerce et de redynamiser le centre-ville ;

Après avis favorable de la 2^{ème} Commission Urbanisme, Travaux, Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention suivante dans le cadre de l'opération Coup de pinceau.

| Dispositif COUP DE PINCEAU au commerce « ROMANCE MARIAGE », 172 rue de la République | SUBVENTIONS 2020 |
|--|-----------------------------------|
| Subvention pour l'installation d'une nouvelle enseigne, soit 60% de 2 453 € HT plafonné à 610 € | 610 € |
| Subvention pour la publicité, soit 60% de 177,90 HT plafonné à 610 € | 107 € |
| Total subventions | 717 € |

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE « ENCORE UNE FOIS » DANS LE CADRE DU FESTIVAL SPRING

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf et la Métropole Rouen Normandie souhaitent s'associer dans le cadre de l'organisation du festival de cirque contemporain « SPRING », qui se tiendra du 5 mars au 5 avril 2020.

Il a été proposé à la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf d'accueillir gracieusement le spectacle « Encore une fois », créé par la compagnie *Tripotes*, le mardi 24 mars 2020 à 20h00, à l'Espace Bourvil.

D'une durée de 40 minutes, cette représentation combinant la technique de la planche coréenne et les portés acrobatiques sera proposée gratuitement au public (accessible dès 3 ans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant la nécessité d'établir une convention pour l'accueil du spectacle « Encore une fois » dans le cadre du Festival SPRING ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, FACE NORMANDIE ET GRDF DANS LE CADRE DU PROJET CIVIGAZ 2

La Ville de Caudebec-lès-Elbeuf est inscrite depuis plusieurs années, dans des actions d'aménagement et de développement durable (bonnes pratiques internes des services, zéro-phyto, gestion différenciée des espaces verts...).

Par délibération du 26 septembre 2018, la Ville, s'est engagée à participer à la COP 21 locale de la Métropole Rouen Normandie et à contribuer à la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial à travers une série de mesures programmées à court et moyen termes.

Ces engagements COP 21 portés par la Ville ont été inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018. Parmi les 22 engagements de la Ville, la lutte contre la précarité énergétique et la sensibilisation auprès des habitants sont des axes identifiés et d'ores et déjà mis en œuvre sur la commune.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015 qui s'est donné pour objectif une baisse de 15% de la précarité énergétique d'ici 2020.

CIVIGAZ en partenariat avec FACE NORMANDIE, à l'aide de personnes volontaires en service civique, sensibilise les foyers à revenus modestes à la sécurité gaz et à la réduction de leur consommation énergétique. Au travers de cette mission, il s'agit également de faire découvrir la citoyenneté, la solidarité et d'engager des jeunes adultes dans le développement durable.

7 volontaires sont recrutés, formés et accompagnés par deux professionnels de la FACE NORMANDIE.

Ils vont intervenir sur le territoire Caudebec-lès-Elbeuf à partir de mars 2020 pour une durée de 2 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu La loi française n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération 2018-74 du 26 septembre 2018 relative à l'engagement de la Ville dans la COP21 ;

Considérant l'engagement de la Ville dans la COP21 ;

Considérant l'existence sur le territoire Caudebécals de foyers en situation de précarité énergétique ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de contribuer à la lutte contre la précarité énergétique et de la solidarité sur le territoire ;

Après avis favorable de la 2^{ème} Commission Urbanisme, Travaux, Environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec FACE NORMANDIE et GRDF et tout acte y afférent.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LES VILLES ADHERENTES AU RMTE

Les Villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf-sur-Seine, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Tourville-la-Rivière, ont convenu d'une adhésion de leur bibliothèque et/ou médiathèque municipale au réseau informatisé du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien (RMTE), selon les modalités indiquées par la convention générale RMTE, signée par toutes les parties, en janvier 2017.

Comme le stipule l'article 3 de cette convention, la gestion des prestations mutualisées est assurée par la ville d'Elbeuf-sur-Seine, dite « partenaire gestionnaire ». Il prévoit par conséquent la prise en charge des coûts de la mise en réseau, répartis entre les différentes villes adhérentes au réseau.

Cette prise en charge des coûts a fait l'objet d'une convention financière en date du 18 avril 2018.

Le présent avenant propose de développer une offre de ressources numériques via le Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB). Cette offre de livres numériques proposée via le portail RMTE, est une offre commune à toutes les bibliothèques / médiathèques du territoire elbeuvien qui s'adresse à tous les usagers inscrits dans le RMTE.

Cet avenant vise par conséquent à compléter la convention financière en date du 18 avril 2018.

Etant donné que la société Dilicom, fournisseur du PNB, facture la totalité des frais (adhésion annuelle pour l'accès PNB, achat des licences PNB, achat des livres numériques) au partenaire gestionnaire, soit la ville d'Elbeuf-sur-Seine, il convient de définir entre les signataires de la présente convention les modalités d'acquisitions des livres numériques et la répartition financière de ces coûts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que l'avenant à la convention doit être signé par tous les partenaires du RMTE ;

Après avis favorable de la 1^{ère} commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs, Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant ci-joint en annexe.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – REHABILITATION DU QUARTIER DE LA MARE AUX BOEUFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant le projet de la Ville de réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs : la rétrocession du quartier est en cours : la Ville reprend les espaces verts et les espaces de jeux et la Métropole reprend les voiries et l'éclairage public. Des travaux vont être réalisés sur les voiries et l'éclairage public par LOGEAL et la Métropole pour environ 1,5 millions d'euros et la Ville va réaménager les espaces verts et les terrains de jeux pour un montant d'environ 500 000 euros : déconstruction de l'aire de jeux et aménagement d'un espace familial et déconstruction du terrain multisport et construction d'un terrain neuf.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **530 850 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PROJET DE REHABILITATION DE LA MARE AUX BŒUFS - DSIL 2020 | | | |
|---|------------------|---|------------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Maitrise d'œuvre | 30 850 € | Préfecture - DSIL (20%) | 106 170 € |
| | | Département au titre de l'aide en matière d'équipement sportif des collectivités et associations pour le City stade (montant maximum) | 6 250 € |
| Travaux | 500 000 € | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf | 418 430 € |
| TOTAL : | 530 850 € | TOTAL : | 530 850 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – DEDOUBLEMENT D'UNE CLASSE A L'ECOLE MADAME DE SEVIGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant que l'école Madame de Sévigné se situe en Réseau d'Education Prioritaire (REP) ;
Considérant que l'Etat a décidé de réduire le nombre d'enfants par classe pour les CP et les CE1 dans les écoles situées en REP ;
Considérant que la Ville souhaite offrir des conditions d'accueil optimales pour les élèves ;
Considérant qu'il est nécessaire de créer une cloison amovible et une sortie de secours afin de créer 2 salles de classes séparées ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **8 500 €** Hors taxes.

Le coût prévisionnel du mobilier est estimé à **1 514 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE SÉVIGNÉ - DÉDOUBLEMENT DE LA CLASSE DE CE1 | | | |
|--|-----------------|---|-----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Installation d'une cloison | 8 500 € | Préfecture - DETR (20% pour les travaux) | 1 700 € |
| Achat de mobilier | 1 514 € | Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics 1er degré (25% travaux et mobilier) | 2 504 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf | 5 810 € |
| TOTAL : | 10 014 € | TOTAL : | 10 014 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de Seine Maritime au titre des aides aux établissements scolaires publics du 1^{er} degré et aux locaux périscolaires.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DEDOUBLEMENT D'UNE CLASSE A L'ECOLE MADAME DE SEVIGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant que l'école Madame de Sévigné se situe en Réseau d'Education Prioritaire (REP) ;

Considérant que l'Etat a décidé de réduire le nombre d'enfants par classe pour les CP et les CE1 dans les écoles situées en REP ;

Considérant que la Ville souhaite offrir des conditions d'accueil optimales pour les élèves ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer une cloison amovible et une sortie de secours afin de créer 2 salles de classes séparées ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **8 500 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE SÉVIGNÉ - DÉDOUBLEMENT DE LA CLASSE DE CE1 | | | |
|---|----------------|--|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Installation d'une cloison | 8 500 € | Préfecture - DETR (20% pour les travaux) | 1 700 € |
| | | Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics 1er degré (25% travaux et mobilier) | 2 125 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (55 %) | 4 675 € |
| TOTAL : | 8 500 € | TOTAL : | 8 500 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE VENTILATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;

Considérant le rapport du contrôle de la qualité de l'air de l'école Victor Hugo nécessitant l'installation d'une VMC ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **6 450 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE VENTILATION DE L'ECOLE VICTOR HUGO | | | |
|---|----------------|------------------------------------|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Mise en conformité pour la qualité de l'air | 6 450 € | Préfecture - DETR (20%) | 1 290 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (80%) | 5 160 € |
| TOTAL : | 6 450 € | TOTAL : | 6 450 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – REMPLACEMENT DE LA GOUTTIERE EN ZINC A L'ECOLE PREVEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;
Considérant que la Municipalité a voté le remplacement d'une gouttière en zinc à l'école Prevel ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **6 889 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE PREVEL REPLACEMENT DE LA GOUTTIERE EN ZINC | | | |
|---|----------------|--|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Réhabilitation des gouttières | 6 889 € | Préfecture - DETR (20%) | 1 378 € |
| | | Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics 1er degré (25%) | 1 722 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (55%) | 3 789 € |
| TOTAL : | 6 889 € | TOTAL : | 6 889 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de Seine Maritime au titre des aides aux établissements scolaires publics du 1^{er} degré et aux locaux périscolaires.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :

| |
|--------------|
| M. GUEZOULI |
| Mme FOURCADE |
| M. LEROUX |
| Mme PIMENTA |
| M. NOURRY |

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :

| |
|--------------------------|
| M. GUEZOULI à M. DACOSTA |
| Mme FOURCADE à M. ROGER |

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT DE LA GOUTTIERE EN ZINC A L'ECOLE PREVEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;

Considérant que la Municipalité a voté le remplacement d'une gouttière en zinc à l'école Prevel ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **6 889 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE PREVEL REEMPLACEMENT DE LA GOUTTIERE EN ZINC | | | |
|---|----------------|---|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Réhabilitation des gouttières | 6 889 € | Préfecture - DETR (20%) | 1 378 € |
| | | Département de Seine-Maritime au titre de l'aide aux établissements scolaires publics 1er degré (25%) | 1 722 € |
| | | Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (55%) | 3 789 € |
| TOTAL : | 6 889 € | TOTAL : | 6 889 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE

Arrondissement
de ROUEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON de
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

L'an deux mille vingt, le mercredi 12 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, en salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent BONNATERRE, Maire.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 6 février 2020

Étaient présents : M. BONNATERRE, Mme LEFEBVRE, Mme COUSIN, M. ROGER, M. FOREAU, M. KERRO, M. DACOSTA, Mme LAPERT, Mme LECOINTE, M. LE NOË, M. LETILLY, M. HAZET, Mme DIEBOLD, M. SCORNET, Mme FOLIOT, M. HURÉ, M. KURZ-SCHNEIDER, Mme BEAUDOUIN, M. CHEHAMI, Mme COTTEN, Mme GUESREE, Mme PERICA, Mme BELLENGER.

Étaient absents/excusés :
M. GUEZOULI
Mme FOURCADE
M. LEROUX
Mme PIMENTA
M. NOURRY

Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23

Procurations :
M. GUEZOULI à M. DACOSTA
Mme FOURCADE à M. ROGER

Secrétaire de séance : M. KURZ-SCHNEIDER

DELIBERATION

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REMPLACEMENT DES SANITAIRES A L'ECOLE
PREVEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
Vu la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Considérant les réglementations en vigueur relatives à la sécurité des personnes et des bâtiments ;
Considérant l'état de vétusté des sanitaires de l'école maternelle Prevel ;

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **4 822 €** Hors taxes.

Considérant que le plan de financement s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT - ECOLE PREVEL REPLACEMENT DES SANITAIRES | | | |
|--|----------------|---|----------------|
| Dépense HT | | Recette | |
| Travaux - Réhabilitation des sanitaires vétustes | 4 822 € | Préfecture - DETR (20%) | 964 € |
| | | Ville de Caudebec-lès- Elbeuf (80 %) | 3 858 € |
| TOTAL : | 4 822 € | TOTAL : | 4 822 € |

Après avis favorable de la 3^{ème} commission Administration Générale et Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La délibération est adoptée avec :

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Laurent BONNATERRE